

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2118

Edition du 11 avril 2016 DANS CE NUMÉRO

Protection sociale: il y a mieux à faire que le RBI (Jean-Daniel Delley)

Deuxième volet d'une série en vue de la votation du 5 juin 2016 sur l'initiative pour un revenu de base inconditionnel

Financement des études supérieures: l'innovation anglaise (Jacques Guyaz)

Sur fond de débat en Suisse à propos des taxes universitaires, une brève analyse de la réalité originale d'outre-Manche peut s'avérer utile

Victor Ruffy (1937 - 2016) (Yvette Jaggi)

En mémoire d'un ami, longtemps collaborateur de DP

Regards sur la nouvelle littérature romande (Pierre Jeanneret)

Quatre romans attachants en guise d'échantillon

Protection sociale: il y a mieux à faire que le RBI

Deuxième volet d'une série en vue de la votation du 5 juin 2016 sur l'initiative pour un revenu de base inconditionnel

Jean-Daniel Delley - 09 avril 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29174

Pour ses partisans, le revenu de base inconditionnel (RBI) est une idée tout à la fois simple, généreuse et libératrice (DP 2117).

Sa concrétisation soulève en revanche des problèmes d'une ampleur telle qu'elle remet en question toutes les institutions actuelles de la protection sociale.

Or la nécessité d'assurer à chacune et à chacun un revenu suffisant pour une existence digne ne passe pas forcément par un tel bouleversement. La mise en place d'une assurance générale de revenu, par exemple, constituerait un premier pas significatif.

La disposition constitutionnelle proposée par <u>l'initiative</u> <u>populaire</u> formule un principe qui n'a que l'apparence de la simplicité.

En effet, l'allocation mensuelle versée à l'ensemble de la population – dont le montant n'est pas précisé même si les initiants évoquent la somme de 2'500 francs – ne vient pas s'ajouter aux prestations sociales existantes mais les remplace. C'est du moins ce que pensent tant le Conseil fédéral que les concepteurs de l'initiative puisque tous deux, dans des simulations financières, affectent les budgets sociaux actuels – 55

milliards de francs - au financement du RBI.

Ce n'est donc pas d'une prestation supplémentaire qu'il s'agit, mais bien d'un bouleversement de la protection sociale. Le socle de revenu que constituerait le RBI devrait bien sûr être complété par d'autres prestations: celle ou celui qui est frappé d'une incapacité de travail, par exemple, ne peut se contenter d'une allocation mensuelle de 2'500 francs pour se loger, se vêtir, se nourrir et payer son assurance-maladie.

Avant même le dépôt de l'initiative, François Brutsch avait déjà relevé que ce texte mettait en cause d'autres dispositions constitutionnelles. Seraient en particulier concernés, au titre des droits fondamentaux, les articles 12 (droit d'obtenir de l'aide en situation de détresse) et 41 (buts sociaux) ainsi que, parmi les compétences attribuées à la Confédération, les articles 110 et suivants (travail et sécurité sociale). Toutes dispositions qui, en cas de mise en place d'un RBI, devraient subir une refonte complète.

Or la question posée au souverain le 5 juin prochain ne concerne pas cette refonte. L'initiative pour un revenu de base propose un seul nouvel article constitutionnel alors

qu'elle impliquerait en réalité une large révision de la Constitution.

Les initiants ne s'en cachent pas: c'est un nouveau contrat social entre l'individu et la société que représente le RBI, une libération de l'assujettissement au travail et aux conditions souvent humiliantes de l'aide sociale. L'objectif est louable et les arguments pour le justifier ne manquent pas. Mais l'initiative pour un revenu de base, parce qu'elle tait les transformations nécessaires à sa réalisation, n'est pas l'instrument pertinent.

L'adaptation de la protection sociale aux nouveaux risques engendrés par l'évolution du monde du travail nous paraît une tâche plus urgente que l'institution d'un RBI, dont la concrétisation exigerait des années, voire des décennies.

Tout le système de protection sociale édifié par l'Etat providence a été conçu pour des salariés au bénéfice d'une vie active continue et employés à plein temps. Or ce modèle correspond de moins en moins à la réalité du travail: aujourd'hui le temps partiel s'est fortement développé tout comme l'emploi précaire ou le choix d'une activité indépendante (*free-lance*), la discontinuité du parcours

professionnel n'est plus une exception, la durée du travail et le taux d'emploi sont devenus flexibles.

Il faut donc aller vers un système qui suive la personne, indépendante comme salariée, quels que soient les aléas de son parcours professionnel. D'où l'idée de réunir les différentes branches de la protection sociale - assurancechômage, assurance-invalidité, allocations pour perte de gain (militaire et protection civile), assurance-accidents obligatoire, assurance perte de gain en cas de maladie, ainsi que l'aide sociale - en une assurance générale du revenu, AGR (DP 1829).

Toute personne résidant en Suisse depuis plus de cinq ans aurait droit à une indemnité journalière au cas où elle serait incapable d'exercer une activité professionnelle pour cause de maladie, d'accident, de maternité, de service militaire ou civil, de chômage par absence d'emploi adéquat, ou d'une rente si son incapacité se révèle durable.

Les individus capables de travailler, mais qui refuseraient de le faire, sont privés selon la jurisprudence en vigueur du minimum d'existence garanti par l'article 12 de la Constitution (tout comme les chômeurs qui refusent un emploi perdent le droit à une allocation): ils ne percevraient donc pas l'AGR. Le Tribunal fédéral vient toutefois de préciser que ce minimum d'existence ne peut pas être soumis, en contrepartie, à un «travail d'occupation».

Ce modèle, développé par Denknetz, la boîte à idées de la gauche politique et syndicale, vise tout à la fois la simplification d'un système social complexe et opaque et le comblement de lacunes qui laissent temporairement ou durablement sans ressources les malmenés de la vie.

Dans un rapport en réponse à un postulat Schenker, le Conseil fédéral a certes reconnu quelques avantages à l'AGR. Mais il a conclu que le système actuel ne nécessitait pas une réforme de cette ampleur.

Lors du débat parlementaire sur l'initiative pour un revenu de base, la gauche a proposé l'introduction d'une AGR en guise de contre-projet. Sans succès.

Dommage, car si la Suisse dispose d'un système d'assurances sociales développé, elle a encore un bout de chemin à parcourir pour concrétiser les buts sociaux qu'elle a inscrits dans sa Constitution.

Financement des études supérieures: l'innovation anglaise

Sur fond de débat en Suisse à propos des taxes universitaires, une brève analyse de la réalité originale d'outre-Manche peut s'avérer utile

Jacques Guyaz - 11 avril 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29181

L'école publique obligatoire doit être gratuite, la cause est entendue.

C'est nettement moins évident pour les études universitaires, à un double titre: elles profitent de manière disproportionnée aux enfants de milieu favorisé - et leur assurent globalement une vie plus agréable et un revenu plus élevé que leurs pairs non universitaires.

Toute réflexion concernant le financement d'une prestation publique porte régulièrement sur les parts respectivement mises à la charge des contribuables – via l'impôt – et des usagers, bénéficiaires du service. Bien entendu, la traduction dans la réalité peut vite s'avérer extrêmement complexe. Ce qui la place au cœur même de l'action politique.

Dans le domaine de l'éducation supérieure, des universités, la situation en Suisse est relativement claire. Un financement de base très majoritairement fiscalisé, complété par un apport privé dans les domaines techniques et scientifiques, des frais d'inscription plutôt bas, un système cantonal de bourses conforté par un concordat auquel adhèrent la plupart des cantons.

Un système qui marche bien par beau temps, mais court un important risque de coupes budgétaires lorsque la situation devient plus difficile comme c'est le cas en ce moment. C'est pourquoi certains établissements, dont l'EPFL, veulent augmenter sérieusement les frais d'inscription.

Aux Etats-Unis, les établissements les plus prestigieux sont privés; des frais d'inscription très élevés doivent couvrir le budget de l'établissement, par ailleurs au bénéfice d'une très importante proportion de dons et de sponsoring. Nombre d'étudiants financent leurs études par des emprunts bancaires.

La somme des prêts aux étudiants atteint 1'160 milliards de dollars à la fin 2014, montant supérieur au total des dettes contractées par cartes de crédit. Beaucoup ne parviennent pas à rembourser faute d'obtenir un salaire suffisant au début de leur activité professionnelle. Le risque d'un défaut généralisé

d'une ampleur rappelant la crise des *subprimes* est parfois évoqué.

Une participation financière accrue à la charge des étudiants...

En Grande-Bretagne, la fréquentation des universités était gratuite jusqu'à ce que le gouvernement conservateur de John Major introduise des frais d'inscription en 1989. En 1991, la Student Loans Company (SLC) voit le jour, qui a pour mission d'accorder des prêts à bas taux aux étudiants dont les parents n'ont pas les moyens de financer leurs frais courants en cours d'études.

Confronté au choix budgétaire difficile de répondre aux besoins financiers des universités, le gouvernement travailliste de Tony Blair décide d'autoriser les universités à augmenter de manière significative les frais d'inscription, tout en mettant en place un système de paiement différé repris du gouvernement travailliste australien (DP 1590).

A l'heure actuelle, les frais d'inscription peuvent s'élever à 9'000£ par an (12'600 francs environ) au maximum. Une université sur quatre seulement facture un montant inférieur.

Ultérieurement, les bourses ont été remplacées par des prêts, sauf pour les étudiants les plus pauvres dépendant d'un revenu familial inférieur à 25'000£ (35'000 francs environ) par an. Les prêts (maintenance loan)

peuvent atteindre 8'200£ (11'500 francs environ).

A partir de l'année universitaire 2016-2017, <u>les bourses destinées aux étudiants les plus modestes seront supprimées</u>; ils devront donc eux aussi recourir aux prêts.

... mais un paiement différé et supportable

L'originalité du système anglais réside dans le mécanisme de remboursement. Le débiteur ne commence à rembourser que si son salaire annuel est supérieur à 21'000£ par an (30'000 francs environ) après la fin de sa troisième année d'études. Le montant du remboursement équivaut à 9% du salaire, perçu au travers du système fiscal. La dette s'éteint après 30 ans si elle n'est toujours pas entièrement remboursée dans ce délai.

Autrement dit, un diplômé qui n'aura jamais gagné plus de 21'000 £ par ans pendant 30 ans n'aura jamais rien à rembourser. La dette s'éteint également en cas d'invalidité, de maladie grave ou de décès et, de toute manière, dès l'âge de 60 ans.

Ce système a favorisé l'augmentation du nombre d'étudiants dans des branches aux débouchés *a priori* restreints, comme l'archéologie et la philosophie où la probabilité de gagner plus de 21'000£ par an n'apparaît pas trop vraisemblable. Un élément-clé de ce système réside dans la détermination du

taux d'intérêt. Ce dernier est calculé sur la base du taux le plus bas appliqué par la Banque d'Angleterre, combiné avec un mécanisme complexe d'adaptation du taux en fonction du revenu du débiteur.

La pérennité de ce dispositif séduisant dépend très largement du taux de remboursement. Selon un rapport de la commission des comptes de la Chambre des Communes, le gouvernement est aujourd'hui créditeur pour un montant de 46 milliards de livres sterling d'avance de frais d'inscription et prêts aux étudiants. Cette somme devrait atteindre les 200 milliards dans les 25 ans à venir; la proportion des prêts qui ne seront jamais remboursés s'élèverait à 35%, voire à 40%.

Dès lors, il paraît fort probable

que les conditions d'octroi et de remboursement nécessiteront encore des ajustements au fil du temps.

Le système anglais de financement de l'enseignement supérieur mérite en tout cas d'être examiné et suivi de très près. A défaut de se révéler intégralement exportable, il peut fournir des pistes de réflexion utiles pour notre pays.

Victor Ruffy (1937 - 2016)

En mémoire d'un ami, longtemps collaborateur de DP

Yvette Jaggi - 05 avril 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29150

Tout était clair en Victor Ruffy. Son sourire amical et chaleureux mettait en confiance; son port droit disait l'homme sincère; la force de ses convictions, la générosité de ses engagements solidaires se pressentaient d'emblée.

Géographe spécialiste de l'aménagement du territoire, il a fait de la préservation du milieu vital l'une de ses priorités. On l'a vu s'impliquer énergiquement dans la protection des rivières, des lacs ainsi que des rives dont il a défendu le libre accès.

Ses convictions socialistes l'ont conduit de la municipalité de Morrens au Grand Conseil vaudois puis au Conseil national et jusqu'à la présidence de l'Assemblée fédérale en 1989-90.

Porté par un idéal démocratique et culturel, il a participé avec ardeur aux travaux du Conseil de l'Europe. Pour le compte de Strasbourg, il a pris la tête d'une mission d'observation internationale chargée de veiller au bon déroulement d'élections municipales au Kosovo. Le sort des populations albanaises lui a toujours tenu à cœur.

Combattant de l'égalité des droits entre femmes et hommes, il a dénoncé devant le Parlement l'éviction en décembre 1983 de Lilian Uchtenhagen, première candidate au Conseil fédéral.

Rappelons ici un épisode significatif survenu dans les années 70: son appui sans faille à Barbara Fonjallaz, veuve à qui son beau-père refusait un transfert de bail à ferme du domaine viticole propriété de la dynastie depuis 1552.

Si cette affaire de droit foncier rural avait mobilisé Victor Ruffy, c'est qu'en plus de la question de l'égalité, elle le mettait au cœur de la recherche qui aura fondé sa thèse de géographie.

Publiée en 1989 sous le titre paisiblement académique de Structure et dynamique économiques et géographiques d'un espace foncier: vingt ans de transactions foncières dans le canton de Vaud, cette étude novatrice exploitait le fichier constitué par le Service cantonal de l'aménagement du territoire dont Victor Ruffy fut l'un des principaux collaborateurs.

L'inventaire répertoriait toutes les transactions foncières, classées par année et par commune. Chaque fois s'y trouvaient précisées la désignation cadastrale des parcelles, les caractéristiques générales des vendeurs et des acheteurs ainsi que les surfaces vendues et leur prix. La comparaison des données concernant deux périodes distinctes (1970-1973 et 1980-1983) permettait de mesurer l'évolution des prix et de repérer d'éventuels mouvements spéculatifs.

A l'époque, il n'était pas encore question de «bulles», mais la spéculation foncière suscitait déjà de vifs débat. Une polémique fit rage dans les colonnes de Domaine Public, suite à un article de Jean-Christian Lambelet soutenant que les spéculateurs jouaient «un rôle économique aux effets

généralement stabilisateurs» (DP 961 du 31 août 1989). Ce qui déclencha une cascade de répliques publiées dans les livraisons suivantes.

Victor Ruffy et son directeur de thèse, Jean-Bernard Racine, conclurent deux mois plus tard (DP 970 du 2 novembre 1989) par de simples et solides rappels. Le premier réaffirmait que la spéculation restait une pratique condamnable et inadmissible tandis que le second soulignait la spécificité largement reconnue des biens fonciers, notamment en raison de la dimension sociale de ce marché particulier.

Victor Ruffy comprenait que le libéralisme économique servirait de tremplin à l'extrême droite. Cette évolution de plus en plus manifeste l'inquiétait. Ceux qui l'ont côtoyé se rappellent la constance avec laquelle, dans ses discours publics et ses interventions parlementaires, il dénonçait le «tout quantitatif» des adeptes de la croissance à tout prix et de sa mesure par le produit national brut – un indicateur dont on sait la valeur insuffisante.

Devant la pression de l'actualité, Victor Ruffy tenait à conserver le recul de la réflexion. Il savait que le court-termisme, dont l'hyper connexion à l'ère d'Internet représente le stade suprême, contribue à tuer la confiance dans les responsables, les élus en particulier.

Pour faire face au péril des temps et des gens, il est bon de garder au cœur le souvenir de cet humaniste éclairé et bienfaisant.

Regards sur la nouvelle littérature romande

Quatre romans attachants en guise d'échantillon

Pierre Jeanneret - 07 avril 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29169

De très nombreux ouvrages sont parus fin 2015 et en ce début de 2016 en Suisse romande, souvent publiés par de *«petits»* éditeurs courageux. Ils démontrent une belle vitalité de la création littéraire dans nos régions.

De manière certes arbitraire, nous en avons retenu quatre. Harry Koumrouyan a fait toute sa carrière dans l'enseignement public genevois. *Un si dangereux silence*, paru en 2016 aux Editions de L'Aire, est son premier roman. Touffu (un peu trop), il constitue une véritable saga, sur trois générations, de la famille Simonian, d'origine arménienne.

On y trouve le grand-père Aram, véritable patriarche de la famille. Sans renier ses origines, l'exilé est fier de son intégration et de sa réussite économique. Né dans l'Empire ottoman, il a échappé au génocide. Le clan se réunit tous les 24 avril pour commémorer celui-ci, qui hante la mémoire arménienne: c'est aussi l'occasion d'un festin aux

saveurs caucasiennes.

Son fils Arthur a choisi de rompre avec ce passé pesant et traumatisant et de s'installer aux Etats-Unis: «Au début, quand je suis arrivé à New York, j'espérais tourner une page, arracher les racines et planter un nouvel arbre. [...] Devenir un homme neuf. [...] Plus tard, j'ai pigé qu'on ne se débarrasse pas si simplement du passé.»

Sa fille Anoush, après une histoire d'amour avortée avec Mehmet le Turc (au lecteur de découvrir les rebondissements concernant ce personnage!), épouse Eric Landolt qui appartient à la bonne bourgeoisie genevoise, et change son prénom en Anne.

C'est leur fils Joseph qui est au centre du récit. Il porte un regard jeune et lucide sur sa parenté. Il est tiraillé entre ses deux appartenances, suisse et arménienne.

On le comprend: au cœur de ce roman, il y a la question des origines et de l'héritage.
Comment assumer ceux-ci sans être entraîné par le poids d'un passé tragique qui, chaque jour, se fait plus lointain? «Le génocide, il a cent ans, mais on dirait que c'était hier. Il ne nous lâche pas.»

Le jeune homme entame une carrière de violoncelliste à New York, où il fait la connaissance de Greta. Ensemble, à l'occasion d'une tournée musicale, ils découvrent l'Arménie. Joseph est maintenant en paix avec luimême, il accepte sa double

appartenance nationale et culturelle.

Voilà un résumé sommaire de ce roman qui présente quelques défauts et où l'on se perd parfois un peu, mais qui a vraiment quelque chose de profond à nous dire.

On aimera le beau récit de Xochitl Borel, <u>L'alphabet des</u> <u>anges</u>, édité également à L'Aire un peu plus tôt, en 2014.

L'histoire est linéaire et d'une grande simplicité. Elle se déroule au début des années 1960, comme l'indique une allusion à l'épisode de la Baie des Cochons à Cuba. La narratrice, Soledad, qui a été une enfant proche de la nature, est devenue une étudiante brillante, mais qui s'est coupée de ce contact avec le soleil, les plantes, la spontanéité de la vie.

A travers elle, l'auteure fait le procès non certes de l'intelligence, mais d'un certain intellectualisme desséchant: «On l'appelle matière grise, tout est dit, elle est grise.»

Après un avortement raté, elle met au monde la petite Aneth (et non Annette) qui, séquelle des aiguilles de la «faiseuse d'anges» à domicile, naît borgne. Par le double destin de Soledad et de sa belle-mère Anne rendue stérile par un avortement improvisé, Xochitl Borel rappelle le long combat pour la légalisation de l'interruption de grossesse.

L'enfant retrouve ce rapport immédiat aux choses qu'avait connu sa mère, malgré un changement de son état physique que nous ne révélerons pas au lecteur...

Le récit vaut surtout par ses remarquables trouvailles langagières, poétiques, proches de l'écriture des surréalistes, et notamment de celle de Raymond Queneau. L'auteure joue sur la parenté entre les mots: «C'est pas grave, j'ai qu'un œil, tant mieux, sinon ça fait des œufs brouillés» dit Aneth. Ou encore: «Une trompette, c'est une petite trompe, je vais imiter les animaux!» Apprenant l'alphabet, elle égrène: «M-il, Et mille, Aime-île... Ou Emile», le nouveau compagnon attentionné de Soledad et père de substitution de l'enfant.

Voilà un livre presque organique, où les êtres et la nature sont intimement liés, et plein d'une tendresse sans mièvrerie.

Autre voix et autre sensibilité féminines, celles d'Anne C. Martin dans son recueil de nouvelles, qui porte le titre de la première d'entre elles, Ventre vide (Genève, Editions des Sables, 2015). Son style a un caractère hybride qui pourra décontenancer certains lecteurs: il est tantôt rapide, incisif, tantôt lyrique et onirique.

En visite dans la maison de sa grand-mère dans le Sud de la France, Isabelle se remémore un passé triste d'enfant malaimée. Le thème de la maternité occupe une place centrale dans le recueil: vécue comme un don du ciel, ou subie, ou encore inassouvie.

Les personnages d'Anne C.
Martin sont souvent en quête
d'eux-mêmes. La fraternité
humaine n'est pas absente de
ces nouvelles, qu'il s'agisse du
petit Serbe Srjan, non accepté
par ses camarades, ou de
l'infirmier africain Odilon qui,
dans un EMS, développe une
relation chaleureuse avec la
vieille Adeline, relation mal
comprise par notre société
européenne froide et quelque
peu inhumaine.

Ancien rédacteur au Journal de Genève, Serge Bimpage avait, en 1983, rendu compte d'un procès très médiatique: celui du criminel qui avait enlevé la fille du romancier à succès Frédéric Dard. En se basant sur de nombreux entretiens avec ce personnage après sa sortie de prison, il en a fait un roman, très fidèle aux faits mais qui propose une interprétation personnelle.

Stendhal, pour écrire *Le Rouge* et le Noir, ne s'était-il pas inspiré de l'affaire Berthet, guillotiné en 1828? Bimpage a bien sûr modifié les noms des personnages et ceux des lieux, mais ceux-ci sont faciles à décoder. *La peau des* grenouilles vertes est paru en 2015 à L'Aire.

Le malfaiteur était-il le «monstre» que l'on a dépeint au procès? L'intérêt du livre est notamment l'enquête de caractère psychologique que Serge Bimpage a menée à son sujet.

Toute la vie d'Edmond K. défile donc devant nous: enfance triste sous la férule d'un père autoritaire, méprisant, castrateur; mariage avec une femme qui attend de lui la réussite financière et sociale; enchaînement d'actes criminels de plus en plus graves, tout cela par goût et besoin de *«la*

peau des grenouilles vertes»: c'est ainsi que le chef Sioux qui avait remporté en 1876 la bataille de Little Big Horn nommait le dollar.

Le narrateur – qui est Bimpage, mais pas tout à fait lui... – interroge aussi, à Paris, la fille de Frédéric Dard qui avait été à l'époque la jeune victime. Se noue alors entre l'intervieweur et celle-ci une relation ambiguë.

L'écrivain genevois a transformé un fait divers sordide en un roman, qui s'est révélé être l'une des belles réussites de la nouvelle littérature romande. Or, le livre constitue aussi une réflexion du narrateur sur l'écriture romanesque et ses limites dans la retranscription de la réalité. Utiliser celle-ci et des personnages vivants pour en faire un roman, n'est-ce pas aussi une forme d'effraction, de rapt?

Ce magazine est publié par <u>Domaine Public</u>, Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre <u>licence CC</u>: publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur <u>domainepublic.ch</u> pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un <u>don</u>.

Index des liens

Protection sociale: il y a mieux à faire que le RBI

http://www.domainepublic.ch/articles/29124

https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis423t.html

http://swissroll.info/blog/droit-politique/1836/

http://www.denknetz-online.ch//IMG/pdf/AGR_le_modele.pdf

http://www.domainepublic.ch/articles/10144

http://www.bger.ch/fr/press-news-8c_455_2015-t.pdf

http://www.denknetz-online.ch/sozialversicherungen/allgemeine-erwerbsversicherung-aev

http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/27935.pdf

https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20093655

https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a41

Financement des études supérieures: l'innovation anglaise

http://www.letemps.ch/suisse/2016/01/24/epfl-veut-doubler-taxes-etude-annee-prochaine

http://www.letemps.ch/opinions/2016/01/27/enseignement-gratuit-y-plus-efficace

http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/02/18/les-dettes-des-etudiants-inquietent-les-etats-unis_4578 459_3234.html

http://www.slc.co.uk/

https://en.wikipedia.org/wiki/Student_loans_in_the_United_Kingdom

http://www.domainepublic.ch/articles/612

http://www.independent.co.uk/student/news/the-moment-18-mps-in-a-committee-most-people-have-never-

heard-of-axed-maintenance-grants-for-england-a6814151.html

http://www.publications.parliament.uk/pa/cm201314/cmselect/cmpubacc/886/886.pdf

Victor Ruffy (1937 - 2016)

http://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=dop-001:1989:-#273

http://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=dop-001:1989:-#375

http://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=dop-001:1989:-#376

Regards sur la nouvelle littérature romande

http://www.editions-aire.ch/details.php?id=1896

http://www.editions-aire.ch/details.php?id=1815

http://www.editions-aire.ch/details.php?id=1887